



Private Equity
Opportunities

Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) géré par Apax Partners SAS, éligible aux contrats d'assurance vie

ISIN : FR0013533619

Apax Private Equity Opportunities (APEO)

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la profitabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

AVERTISSEMENTS

- ◆ La détention de parts du FCPR Apax Private Equity Opportunités est réservée aux sociétés et compagnies d'assurances et mutuelles répondant à la définition de client professionnel au sens de l'article D. 533-11 du Code Monétaire et Financier.
- ◆ L'attention des souscripteurs (assureurs) est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée de 5 années à compter de la constitution du fonds.
- ◆ Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- ◆ Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique «profil de risque» du règlement.
- ◆ Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion.
- ◆ Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.
- ◆ La société de gestion ne gère à ce jour pas d'autre véhicule agréé.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

RISQUES

Un investissement dans le fonds comporte des risques détaillés dans son règlement, notamment :

RISQUE LIÉ AUX ENTREPRISES SOUS-JACENTES

L'investisseur supporte un risque entrepreneurial, lié aux sociétés non cotées détenues par le fonds. Par nature, les PME sont généralement plus risquées que les entreprises de taille plus importante. De plus, la valorisation des titres non cotés détenus par le fonds est réalisée directement par la société de gestion sur la base de prix de marché estimés («Fair Market Value») et non directement par un marché organisé.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le risque de perte en capital est notamment lié à l'investissement en titres non cotés. Le fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, le capital investi peut ne pas être restitué en tout ou partie.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le fonds investit principalement en titres de sociétés non cotées. Ces titres ne sont pas liquides et il n'existe pas de marché secondaire facilitant les transactions. Le sous-jacent du fonds étant constitué en majorité d'actifs non liquides, il peut en être de même des parts du fonds malgré la détention d'actifs liquides.

RISQUE DE VALORISATION

Il peut être difficile de trouver des références de prix appropriées en ce qui concerne les investissements non cotés. Cette difficulté peut avoir un impact sur la valorisation du portefeuille d'investissement du fonds.

RISQUE DE PERFORMANCE

Les objectifs d'investissement expriment un résultat escompté, mais il n'existe aucune garantie qu'un tel résultat sera atteint. En fonction des conditions de marché et de l'environnement macroéconomique, les objectifs d'investissement peuvent devenir plus difficiles à atteindre.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

LE FCPR APEO

Eligible aux contrats d'assurance vie



Avec 50 ans d'expérience auprès des investisseurs institutionnels les plus exigeants et sophistiqués, Apax ouvre son expertise aux contrats d'assurance vie / contrats de capitalisation au travers du FCPR Apax Private Equity Opportunities (APEO).



OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le fonds a pour objet d'investir majoritairement dans le cadre d'opérations de capital-transmission («LBO») et de capital-développement de type small-cap et de type mid-cap, dans des sociétés non cotées principalement situées en Europe.

Le fonds pourra réaliser des investissements en Titres de Capital aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par Apax.

Toutefois, le règlement prévoit que la part de l'actif du fonds investie dans des actifs cotés et instruments de trésorerie et à court terme pourra représenter jusqu'à 50% de l'actif du fonds.

De surcroît, elle pourra représenter temporairement, en début ou en fin de vie du fonds (phase d'investissement et de désinvestissement), plus de 50% de l'actif du fonds.



SÉLECTION DU FCPR APEO EN TANT QUE SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE

Le FCPR APEO s'adresse à des assureurs (souscripteurs du fonds) souhaitant l'intégrer comme support en unités de compte pour leurs assurés ayant pour objectif de diversifier leur patrimoine avec un horizon de placement de 5 ans minimum, et acceptant de prendre un risque de perte partielle ou totale du capital investi.

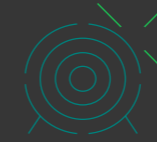
L'attention des souscripteurs (assureurs) est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée de 5 années à compter de la constitution du fonds.



RAPPEL DES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

- Risque lié aux entreprises sous-jacentes
- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité
- Risque de valorisation
- Risque de performance (cf. page précédente)

Construction du portefeuille cible :



Comme mentionné dans le règlement, le FCPR APEO se donne la possibilité d'investir entre différents actifs comme suit :

- ◆ Investissements en titres de capital : 30-90%
- ◆ Investissements en dette privée : 0-30%
- ◆ Actifs cotés : 0-20%
- ◆ Instruments de trésorerie et à court terme : 10-30%

Le portefeuille cible d'APEO sera composé majoritairement d'investissements en titres de capital dans des sociétés non cotées, réparties entre :

- ◆ 90% d'opérations LBO (capital-transmission), et
- ◆ 10% d'opérations de capital-développement.

Ils seront également répartis entre :

- ◆ les poches d'investissement «small-cap», pour 15% des investissements en titres de capital, et

- ◆ les poches d'investissement «mid-cap», pour 85% des investissements en titres de capital.

Le fonds pourra réaliser des investissements aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par Apax dans les segments small-cap et mid-cap (sous forme de co-investissements).

Toutefois, le règlement prévoit que la part de l'actif du fonds investie dans des actifs cotés et instruments de trésorerie et à court terme pourra représenter jusqu'à 50% de l'actif du fonds. De surcroît, elle pourra représenter temporairement, en début ou en fin de vie du fonds (phase d'investissement et de désinvestissement), plus de 50% de l'actif du fonds.

L'objectif à moyen terme est que le fonds dispose d'une trésorerie (ou instruments de trésorerie) au moins égale à 10% de son actif net.

Investissements réalisés par le fonds depuis sa création :

au 31.07.2022



Participation	Secteur	Description	Segment de marché
Diapason	Tech & Telecom	Logiciels de gestion de la trésorerie	Small-cap
Odigo	Tech & Telecom	Logiciels CCaaS (« Contact Center as a Service »)	Mid-cap
Groupe Crystal	Services	Conseil en gestion de patrimoine (CGP)	Mid-cap
Mentaal Beter	Santé	Soins en santé mentale	Mid-cap
BTP Consultants	Services	Certification & diagnostic BTP	Small-cap
Hifield	Tech & Telecom	Conseil en cybersécurité	Small-cap
Efficy	Tech & Telecom	Logiciels CRM ("Contact Relationship Management")	Mid-cap
Odin	Tech & Telecom	Infrastructure cloud et services IT	Mid-cap
CEME	Services	Génie électrique et climatique	Small-cap
Vitaprotech	Tech & Telecom	Solutions de sécurisation de sites sensibles	Mid-cap
Opteven	Services	Services et produits d'assurance adaptés à la mobilité	Mid-cap
Mailinblack	Tech & Telecom	Service de sécurité informatique	Small-cap
Pandat Finance	Services	Courtier expert en placements de trésorerie	Small-cap
Parts de fonds Apax	Diversifiés	Portefeuille historique d'Apax	Mid-cap

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE FCPR APEO

Diversifier son portefeuille



- ◆ Le capital investissement, une source de diversification par rapport aux placements financiers traditionnels et actifs réels classiques (immobilier)

Stratégie de long terme essentiellement «LBO»⁽¹⁾



- ◆ Investir sur le long-terme en titres de capital dans le non coté, sans démarche spéculative, pour un projet de développement et de mise en valeur du potentiel des entreprises
- ◆ Stratégie d'investissement essentiellement en capital transmission (LBO) dans des entreprises non cotées, situées en France et dans les pays limitrophes⁽¹⁾

Accompagner la croissance de PME et ETI françaises et européennes



- ◆ Réorienter son épargne vers l'économie productive
- ◆ Donner du sens à son épargne en investissant dans l'économie réelle⁽¹⁾
- ◆ Financer des entreprises françaises et européennes
- ◆ Label Relance⁽²⁾ décerné par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en décembre 2020

labelRelance 

Notes :

(1) Toutefois, le règlement prévoit que la part de l'actif du fonds investie dans des actifs cotés et instruments de trésorerie et à court terme pourra représenter jusqu'à 50% de l'actif du fonds. De surcroît, elle pourra représenter temporairement, en début ou en fin de vie du fonds (phase d'investissement et de désinvestissement), plus de 50% de l'actif du fonds.

(2) Le label «Relance» vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non. Source : eco.gouv.fr

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

MODALITÉS ET PRINCIPAUX TERMES



POINTS D'ATTENTION :

- La durée de la période pendant laquelle les demandes de rachat seront plafonnées sera déterminée discrétionnairement par la Société de Gestion sans toutefois excéder une période de dix-huit (18) mois.
- En cas de souscription en représentation d'unités de compte, des règles spécifiques concernant les demandes de rachat peuvent s'appliquer.
- Risque de perte en capital et de liquidité. SRRI : 7.

◆ **CODE ISIN** : FR0013533619

◆ **DATE DE CRÉATION DU FONDS** : 5 novembre 2020

◆ **VALEUR LIQUIDATIVE INITIALE** : 100€

◆ **SOCIÉTÉ DE GESTION** : Apax Partners SAS

◆ **DURÉE DE VIE DU FONDS** : 99 ans

◆ **DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE** : 5 ans

◆ **INVESTISSEURS** : Les parts du fonds ne peuvent être souscrites (à l'exception d'Apax, ses affiliés et leurs salariés, mandataires sociaux ou dirigeants) que par des sociétés et compagnies d'assurances et mutuelles dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation

◆ **MONTANT MINIMUM (PAR ASSUREUR)** : 1.000.000€

◆ **PRIX DE SOUSCRIPTION** : Maximum entre la VL et la valeur nominale pendant la période de souscription initiale, puis à la VL

◆ **PÉRIODE DE SOUSCRIPTION INITIALE** : 24 mois à compter de la date de constitution du fonds

◆ **PÉRIODE DE SOUSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE** : Apax aura la faculté d'ouvrir une ou plusieurs nouvelle(s) période(s) de souscription supplémentaire(s) de 24 mois chacune. Les dates seront disponibles sur www.apax.fr

◆ **VALEUR LIQUIDATIVE (VL)** : Trimestrielle

◆ **VALORISATION TECHNIQUE** : Bi-mensuelle

◆ **LIQUIDITÉ** : Trimestrielle, avec une notice de 30 jours

◆ **"FUND LEVEL GATE" (PLAFOND DE RACHATS POUR LE FONDS)** : 6% de l'actif net par trimestre

◆ **"INVESTOR LEVEL GATE" (PLAFOND DE RACHATS POUR LES INVESTISSEURS)** : deux niveaux :
– 5% par trimestre
– 10% par an de l'actif net du fonds

◆ **POCHE DE LIQUIDITÉ** : Minimum 10% de l'actif net pendant la vie du fonds

◆ **COMMISSION DE GESTION** : 2,5% par an

◆ **COMMISSION DE PERFORMANCE** : 20% de la croissance annuelle de la VL

◆ **HIGH WATER MARK** : Oui, sur 5 ans (le TRI brut du portefeuille doit être supérieur à 6% sur 5 ans glissants)

◆ **DROIT D'ENTRÉE / SORTIE** : 0% acquis au fonds

◆ **DÉPOSITAIRE** : Le Dépositaire est BNP Paribas Securities Services, dont le siège social est 3 rue d'Antin 75002 Paris

◆ **CLASSIFICATION SFRD** : Article 8

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

PRÉSENTATION D'APAX

au 31.12.2021

Fondé en 1972, Apax est un pionnier et un leader innovant du capital-investissement (ou "private equity" en anglais) et l'un des acteurs historiques du capital-transmission (également appelé LBO – "Leveraged Buyout"), un segment spécifique du capital investissement.

Apax est doté d'une expertise et d'une réputation permettant un accès privilégié aux opportunités d'investissement.

Grâce à la mise en place d'une plateforme structurée, Apax a la plus grande équipe dédiée aux segments mid-cap et small-cap en France, épaulée par des fonctions transverses intégrées (Digital / Dette / Origination / ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

60
employés dont
+35 experts au service
de l'investissement

4,8Md€
Actifs sous gestion
du groupe Apax⁽¹⁾

100%
Détenu par ses Directeurs
Associés⁽²⁾

**Alignement
d'intérêts**
Tous les Directeurs Associés
investissent dans les fonds

100
Opérations de LBO
réalisées depuis 1990

**Approche
durable**
Noté A/A+ par les PRI⁽³⁾



Notes :

(1) Apax Partners SAS et ses affiliés. • (2) Directeurs Associés, tels que définis sur le site internet d'Apax Partners : www.apax.fr • (3) Politique ESG d'Apax notée A+ dans la catégorie « Strategy & Governance » et A dans la catégorie « PrivateEquity » en 2020 par les Principle for Responsible Investment (PRI) des Nations Unies.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la profitabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

apax

You're in good company

Spécialisation et diversification

Apax est spécialisée dans le segment du capital transmission ou Leveraged Buyout (LBO) en anglais.

Le LBO consiste à racheter une entreprise existante, financé partiellement par emprunts (ou parfois uniquement en fonds propres), dans le cadre d'une opération dans laquelle les dirigeants sont associés avec des investisseurs professionnels spécialisés.



APAX INVESTIT DANS 2 SEGMENTS DE MARCHÉ :

- ◆ le **segment mid-cap européen** : ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) dont la valeur est comprise entre 100m€ et 1md€, avec son **équipe MidMarket**,
- ◆ le **segment small-cap français** : PME (Petites et Moyennes Entreprises) dont la valeur est inférieure à 100m€, avec son **équipe Development**.



LES ÉQUIPES D'INVESTISSEMENT SE CONCENTRENT SUR 4 SECTEURS DE SPÉCIALISATION :

- ◆ Tech & Telecom
- ◆ Services
- ◆ Santé
- ◆ Biens de consommation



APAX SÉLECTIONNE SES PARTICIPATIONS DANS 4 ZONES GÉOGRAPHIQUES :

- ◆ France
- ◆ Italie
- ◆ Benelux
- ◆ Suisse



APAX INTERVIENT PRINCIPALEMENT EN TANT QU'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE.

Apax prend généralement des participations majoritaires et est systématiquement représenté aux Conseils d'Administration de ses sociétés de portefeuille. Nous acceptons également les positions minoritaires si la transaction repose sur un véritable partenariat avec l'équipe de direction.

Notre mission

Accompagner
les entrepreneurs,
pour qu'ils voient
encore plus grand
pour leur business,
et qu'ils en révèlent
tout le potentiel.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la profitabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.

EN SYNTHÈSE

Participer au financement de l'économie réelle

LE FCPR APEO



- ◆ FCPR éligible aux contrats d'assurance vie
- ◆ Fonds «evergreen» (durée de vie de 99 ans)
- ◆ Source de diversification par rapport aux placements financiers traditionnels

APAX PARTNERS



- ◆ Gérant pionnier du capital investissement ayant 50 ans d'expérience
- ◆ Équipe d'investissement très expérimentée
- ◆ Acteur historique du segment capital-transmission (LBO)

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT



- ◆ Portefeuille cible composé majoritairement d'investissements en titres de capital dans des sociétés non cotées⁽¹⁾
- ◆ Accès à des co-investissements dans les opérations réalisées par les fonds de Private Equity gérés par Apax Partners dans les segments small et mid-cap :
 - Transactions principalement majoritaires
 - Focus géographique sur la France et l'Europe continentale
- ◆ Période de détention moyenne dans les participations : 5 ans

LES MODALITÉS LIÉES AU FONDS



- ◆ Période de détention recommandée : 5 ans minimum
- ◆ Période de blocage de 5 ans à compter de la date de constitution du fonds (pour les assureurs souscripteurs)
- ◆ Il est recommandé de limiter l'investissement dans ce type d'actifs à un pourcentage déterminé de vos actifs totaux
- ◆ Risque de liquidité et de perte en capital

Note :

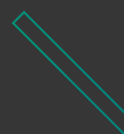
(1) Toutefois, le règlement prévoit que la part de l'actif du fonds investie dans des actifs cotés et instruments de trésorerie et à court terme pourra représenter jusqu'à 50% de l'actif du fonds. De surcroît, elle pourra représenter temporairement, en début ou en fin de vie du fonds (phase d'investissement et de désinvestissement), plus de 50% de l'actif du fonds.

Aucune garantie ne peut être donnée quant au succès, à la rentabilité, aux retours et bénéfices sur cet investissement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. L'investisseur est exposé au risque de liquidité, de perte partielle ou totale du capital investi que ce soit en cours de vie ou à l'échéance.



Apax Partners SAS
Société de gestion
de portefeuille

Agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers le 19/12/2008 sous le
numéro GP 08000057 • 1 rue Paul
Cézanne - 75008 Paris - France
+33 (0)1 53 65 01 00 – www.apax.fr



Guillaume Cousseran
Directeur Associé en charge
des Relations Investisseurs
guillaume.cousseran@apax.fr
01 53 65 01 10



Antoine Grignani
Relations Investisseurs
antoine.grignani@apax.fr
07 78 44 18 27

@Apax Partners sas
 Apax Partners